



26 octobre 2020

Lutter contre la haine anti-musulmans pour prévenir la radicalisation

Durant la semaine suivant l'attentat islamiste perpétré le 16 octobre à Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines), quelques actes isolés, sans commune mesure avec l'assassinat barbare de l'enseignant, visant la communauté musulmane ont été recensés. Le portail d'une mosquée a été enfoncé à Montélimar (Drôme), les vitres d'une mosquée bordelaise ont été brisées, tandis que deux femmes voilées ont été agressées à l'arme blanche près de la Tour Eiffel.

De son côté, le gouvernement durcit le ton sur la lutte contre le terrorisme. Dans cet objectif, le ministre de l'intérieur Gérard Darmanin a annoncé vouloir dissoudre le Collectif contre l'islamophobie en France (CCIF) qu'il accuse d'être lié à la montée du mouvement contre Samuel Paty, le professeur décapité pour avoir montré des caricatures du prophète Mahomet. Or, d'après les spécialistes de cette question, ces mesures doivent être prises en parallèle d'efforts pour éradiquer les discriminations envers la communauté musulmane, trop souvent victime de préjugés.

Des "balises" pour les professeurs

« J'ai beau avoir été très critique sur la manière dont le CCIF créait un certain malaise dans sa manière de dénoncer l'islamophobie, amener à sa dissolution à la suite d'un attentat sans qu'aucun lien ait été établi entraînera des effets contre-productifs car certains musulmans vont penser qu'ils ne peuvent plus se plaindre des discriminations perçues ou réelles dont ils sont victimes », anticipe Brigitte

Maréchal, sociologue et directrice du Centre interdisciplinaire d'études de l'islam dans le monde contemporain de l'Université catholique de Louvain (Belgique).

Elle conseille de fournir des « *balises* » aux professeurs et autres responsables d'associations culturelles et sportives. Ces derniers doivent ainsi « *favoriser le dialogue entre des points de vue différents* » au lieu de chercher à les contourner. La chercheuse propose aussi de « *confronter les faits avec la perception des faits. Par exemple, si vous avez un jeune musulman qui vous dit "la société ne veut pas nous", il faut lui demander de citer des situations concrètes dans lesquelles il s'est retrouvé face à ce phénomène.* » De quoi, souvent, faire relativiser le sentiment de rejet perçu par de nombreux musulmans, parfois vecteur de radicalisation – même si une stigmatisation réelle peut effectivement exister.

Mener un travail de réflexivité

« *Il est urgent de remettre l'enseignement du fait religieux au centre. Mais aussi l'enseignement confessionnel, afin que les jeunes qui évoluent dans des environnements fondamentalistes et n'entendent qu'une seule version de leur religion à la maison ou dans leur lieu de culte puissent aiguïser leur esprit critique* », explique par ailleurs au Temps la sociologue Mallory Schneuwly-Purdie. A travers son projet PositivIslam, elle incite les jeunes musulmans à poster des contenus positifs sur leur religion pour lutter contre la radicalisation sur les réseaux sociaux.

Le professeur de psychologie Vassilis Saroglou souligne, lui, la nécessité pour l'islam européen d'une réforme à travers « *un travail de réflexivité sur cette tradition qui ne peut pas s'opérer sans l'aide des sciences humaines et sociales des religions. Elles ont depuis des décennies aidé le christianisme et manquent à la tradition musulmane comme à l'orthodoxie.* »

Un dialogue mature et non paternaliste

Vassilis Saroglou préconise en outre d'aborder avec la communauté musulmane « *les questions liées aux différences culturelles tels le rapport à l'autorité, l'égalité hommes-femmes, la place de la tradition ou encore les droits de l'homme. On doit pouvoir en discuter sans préjugés et sans a priori.* » Et ce, en adoptant « *une méthode de dialogue mature et non paternaliste* ». « *Il faut mener les deux*

combats de front à la fois contre le radicalisme et l'islamophobie et non les opposer », conclut-il.

A une semaine de la présentation du projet de loi contre les séparatismes, le premier ministre Jean Castex a annoncé, le 23 octobre, que la possibilité de sanctionner « *ceux qui mettent en ligne des informations personnelles* » menaçant « *la vie d'autrui* » et de « *pénaliser ceux qui font pression* » sur les fonctionnaires serait ajouté au texte. Le même jour, la secrétaire d'Etat à la citoyenneté Marlène Schiappa dévoilait dans L'Obs son projet de créer « *une unité de contre-discours républicain sur les réseaux sociaux* ».

La religion demeure dans le même temps parmi les vingt-trois critères de discrimination interdits par l'Etat et l'auteur de faits stigmatisant une personne pour son appartenance religieuse s'expose à une peine pouvant aller jusqu'à 3 ans de prison et 45 000 euros d'amende.